

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE de MITTELHAUSBERGEN
Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne
Nombre des conseillers élus

19

Conseillers en fonction :

19

Conseillers présents :

13

Séance du 04 septembre 2017

Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER – I. CORPART - M. MEYER-
E. KLEIN

Messieurs: H.P. GANGLOFF-J. L. JAEGER- B. HIRSCH - J-L CHERIOUX -A.
SCHOTT - D. BARRAL

Absents excusés avec procuration

Madame N. GIEGEL procuration à Madame N. OSSWALD

Madame L. VILAIN procuration à madame M. MEYER

Monsieur C-MULLER procuration à Monsieur M. B. EGLES

Absents excusés :

L. SCHNEIDER; M. BECKENDORF

Absents :

N. PFALZGRAFF

Secrétaire de séance :

Monsieur J.L JAEGER

Point n° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur le Maire expose conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Désigne Jean-Luc JAEGER, secrétaire de la séance du Conseil Municipal du 04 septembre 2017

Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 04 septembre 2017

Le Maire

B. EGLES



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE de MITTELHAUSBERGEN
Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne
Nombre des conseillers élus
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
13

Séance du 04 septembre 2017
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER - I. CORPART - M. MEYER-
E. KLEIN

Messieurs: H.P. GANGLOFF - J. L. JAEGER - B. HIRSCH - J-L CHERIOUX - A.
SCHOTT - D. BARRAL

Absents excusés avec procuration

Madame N. GIEGEL procuration à Madame N. OSSWALD

Madame L. VILAIN procuration à madame M. MEYER

Monsieur C-MULLER procuration à Monsieur M. B. EGLES

Absents excusés :

L. SCHNEIDER; M. BECKENDORF

Absents :

N. PFALZGRAFF

Secrétaire de séance :

Monsieur J.L. JAEGER

Point n° 2 : Approbation du compte rendu de la séance du 12 juin 2017 :

Monsieur le Maire résume le compte rendu de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 12 juin et dont les conseillers municipaux ont été destinataires.

Aucune observation n'ayant été formulée,

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

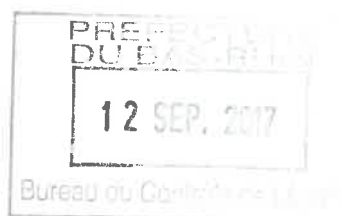
Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 04 septembre 2017

Le Maire

B. EGLES



Arrondissement
de Strasbourg-Campagne
Nombre des conseillers élus

19

Conseillers en fonction :

19

Conseillers présents :

13

Séance du 04 septembre 2017

Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER – I. CORPART - M. MEYER-
E. KLEIN

Messieurs: H.P. GANGLOFF-J. L. JAEGER- B. HIRSCH - J-L CHERIOUX -A.
SCHOTT - D. BARRAL

Absents excusés avec procuration

Madame N. GIEGEL procuration à Madame N. OSSWALD

Madame L. VILAIN procuration à madame M. MEYER

Monsieur C-MULLER procuration à Monsieur M. B. EGLES

Absents excusés :

L. SCHNEIDER; M. BECKENDORF

Absents :

N. PFALZGRAFF

Secrétaire de séance :

Monsieur J.L JAEGER

Point n° 3 : Validation du document unique de la commune de Mittelhausbergen

Le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL attribue des subventions compensant le temps des agents investis dans la démarche.

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de réduire voire supprimer les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique, qu'elle doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre (conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail).

Compte tenu des activités exercées, l'autorité territoriale doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique et mettre en œuvre des actions de prévention.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le Document Unique afin de pouvoir continuer la démarche et valider le plan d'actions réalisé selon les axes prioritaires définis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexé à la présente délibération,

S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation, à en assurer le suivi et à procéder à une réévaluation régulière,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 04 septembre 2017

Le Maire

B. EGLES



Arrondissement
de Strasbourg-Campagne
Nombre des conseillers élus

19

Conseillers en fonction :

19

Conseillers présents :

13

Séance du 04 septembre 2017

Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER - I. CORPART - M. MEYER-
E. KLEIN

Messieurs: H.P. GANGLOFF-J. L. JAEGER- B. HIRSCH - J-L CHERIOUX -A.
SCHOTT - D. BARRAL

Absents excusés avec procuration

Madame N. GIEGEL procuration à Madame N. OSSWALD

Madame L. VILAIN procuration à madame M. MEYER

Monsieur C-MULLER procuration à Monsieur M. B. EGLES

Absents excusés :

L. SCHNEIDER; M. BECKENDORF

Absents :

N. PFALZGRAFF

Secrétaire de séance :

Monsieur J.L JAEGER

Point n° 4 : Fixation de la journée de solidarité

Le maire de la commune de Mittelhausbergen

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées,

VU l'arrêté de mise en place de la journée de solidarité en date 15 juin 2017

Considérant que pour répondre aux différents besoins de services la journée de solidarité sera divisée en deux demies journées.

Le conseil à l'unanimité

Décide :

Article 1 - La journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée pour le personnel de la commune sur deux dates, le 1^{er} juillet 2017 pour la fête du village et le 11 novembre 2017.

Article 2 - La journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures.

Article 3 - La journée de solidarité s'applique à l'ensemble des fonctionnaires et agents non titulaires de la collectivité employée à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet. Pour les agents à temps partiel et à temps non complet la limite de sept heures est réduite proportionnellement à la durée d'emploi.

Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 04 septembre 2017



Le Maire

B. EGLES



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE de MITTELHAUSBERGEN
Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne
Nombre des conseillers élus

19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
13

Séance du 04 septembre 2017

Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER - I. CORPART - M. MEYER-
E. KLEIN

Messieurs: H.P. GANGLOFF-J. L. JAEGER- B. HIRSCH - J-L CHERIOUX -A.
SCHOTT - D. BARRAL

Absents excusés avec procuration

Madame N. GIEGEL procuration à Madame N. OSSWALD

Madame L. VILAIN procuration à madame M. MEYER

Monsieur C-MULLER procuration à Monsieur M. B. EGLES

Absents excusés :

L. SCHNEIDER; M. BECKENDORF

Absents :

N. PFALZGRAFF

Secrétaire de séance :

Monsieur J.L JAEGER

Point n° 5 : DM n°2 : régularisation d'ordre budgétaire relative aux cessions d'immobilisation

Le Conseil municipal a la possibilité d'ajuster le budget par le biais d'une décision modificative (DM).
Elles peuvent intervenir à tout moment entre la date de vote du Budget primitif et la fin de l'exercice.

Section de fonctionnement :

DEPENSE :

Chapitre 042 : + 18 518.10 €

RECETTE :

Chapitre 042 : + 18 518.10 €

Section d'investissement :

DEPENSE :

Chapitre 21 : - 15 000 €

Chapitre 040 : + 15 000 €

Entendu les explications du Maire

APRES en avoir délibéré

ACCEPTÉ à l'unanimité la décision modificative n°2.

Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 04 septembre 2017

Le Maire

B. EGLES



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE de MITTELHAUSBERGEN
Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne
Nombre des conseillers élus
19
Conseillers en fonction :
19
Conseillers présents :
13

Séance du 04 septembre 2017
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER - I. CORPART - M. MEYER -
E. KLEIN

Messieurs: H.P. GANGLOFF - J. L. JAEGER - B. HIRSCH - J-L CHERIOUX - A.
SCHOTT - D. BARRAL

Absents excusés avec procuration

Madame N. GIEGEL procuration à Madame N. OSSWALD

Madame L. VILAIN procuration à madame M. MEYER

Monsieur C-MULLER procuration à Monsieur M. B. EGLES

Absents excusés :

L. SCHNEIDER; M. BECKENDORF

Absents :

N. PFALZGRAFF

Secrétaire de séance :

Monsieur J.L JAEGER

Point n° 6 : Démission de la commune de sa qualité de sociétaire d'Habitat de l'III.

Entendu les explications du Maire

Vu le courrier du président d'habitat de l'III en date du 20 juin 2017

Le conseil à l'unanimité

Décide que la commune de Mittelhausbergen démissionne de la qualité de sociétaire et de conseiller au Conseil de Surveillance d'Habitat de l'III.

Charge le Maire de régler les formalités de cette démission.

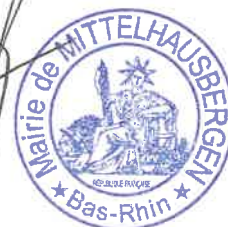
Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 04 septembre 2017

Le Maire

B. EGLES



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE de MITTELHAUSBERGEN
Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne
Nombre des conseillers élus

19

Conseillers en fonction :

19

Conseillers présents :

13

Séance du 04 septembre 2017

Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents :

Mesdames : N. OSSWALD - C. HIGI - B. FORLER - I. CORPART - M. MEYER-
E. KLEIN

Messieurs: H.P. GANGLOFF-J. L. JAEGER- B. HIRSCH - J-L CHERIOUX -A.
SCHOTT - D. BARRAL

Absents excusés avec procuration

Madame N. GIEGEL procuration à Madame N. OSSWALD

Madame L. VILAIN procuration à madame M. MEYER

Monsieur C-MULLER procuration à Monsieur M. B. EGLES

Absents excusés :

L. SCHNEIDER; M. BECKENDORF

Absents :

N. PFALZGRAFF

Secrétaire de séance :

Monsieur J.L. JAEGER

Point n° 10 : Modification de la tarification des inserts publicitaires dans le bulletin communal

La commune de Mittelhausbergen a opté pour modifier le contenu de l'édition de son bulletin municipal qui pour sa réalisation est soutenu par des insertions publicitaires.

La participation financière des annonceurs destinée à minorer le coût de revient des frais de conception et d'impression du bulletin municipal est fixée dans les conditions suivantes :

1/2 page en quadri	250 euros
1/4 de page quadri	125 euros
1/8 de page	90 euros
A4 Page entière	475 euros
A4 (Page entière 4ème de couverture)	600 euros
3ème page de couverture	550 euros

Entendu les explications de Madame CORPART, Adjointe au Maire.

Entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Décide d'approuver la proposition de tarification des annonces publicitaires dans les conditions susvisées

Charge le maire de l'exécution de la présente délibération

Ont signé tous les membres présents

Pour copie conforme

Mittelhausbergen, le 04 septembre 2017

Le Maire

B. EGLES

